Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P
Extrait du registre des délibérations du

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-01

DSP Cinéma – Avenant (changement dénomination)

La ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX dispose d'un cinéma dont elle a confié l'exploitation à la société Cinéode dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé en 2023.

La société Cinéode a informé la commune qu'elle procédait à une restructuration administrative de son organisation et de son mode de gestion. Dans ce cadre, une nouvelle société est créée pour assurer l'exploitation des salles de cinémas, dont le cinéma Arletty.

L'exploitation serait désormais assurée par la société HDF Cinémas, dont le gérant est Monsieur Olivier DEFOSSE, actuel gérant de la société Cinéode. Cette modification n'entraine aucune modification dans les conditions d'exécution du contrat en cours (conditions techniques d'exploitation, moyens humains, programmation, dispositions financières ...).

Elle interviendra à compter du 28/10/2026.

Il est cependant nécessaire d'établir un avenant au contrat en cours pour acter cette modification.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unnimité :

- **D'approuver la substitution de la société Cinéode par la SARL HDF Cinémas, 426 rue de paris 02100 SAINT-QUENTIN (RCS : 130 685 704) pour la gestion et l'exploitation du cinéma Arlety, dans le cadre du contrat de délégation actuellement en cours et sans que les autres dispositions du soient modifiées, à compter du 28/10/2026.**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)